



en partenariat avec



Résultats 2017 du Baromètre OPE de la Conciliation entre Vie professionnelle et Vie personnelle

Volet « Employeurs »

Enquête effectuée du 4 juillet au 15 septembre 2017 auprès des signataires de la Charte de la Parentalité en Entreprise et des 15 Engagements pour l'Équilibre des Temps de vie

Le mardi 17 octobre 2017, l'Observatoire de l'Équilibre des Temps et de la Parentalité en Entreprise (OPE) organise en partenariat avec la CNAF, membre actif de l'OPE, un évènement de présentation des résultats 2017 du volet « employeurs » de son Baromètre de la Conciliation entre Vie professionnelle et Vie personnelle. Cet évènement se déroule au siège de la CAF de Paris et accueille un public d'entreprises et organismes signataires de la Charte de la Parentalité en Entreprise et/ou des 15 engagements pour l'équilibre des temps de vie.

Cette **9^e édition** du Baromètre OPE de la Conciliation entre vie professionnelle, vie personnelle et vie familiale **confirme l'intérêt porté** à ce sujet par les entreprises signataires de la Charte de la Parentalité en Entreprise et des 15 Engagements pour l'Équilibre des Temps de vie. Elle **témoigne des actions concrètes** que ces employeurs mettent en place pour **aider leurs salariés à articuler leurs temps de vie, au quotidien et tout au long de leur vie professionnelle**. Ces entreprises pionnières, qui ont depuis longtemps modernisé leur organisation du travail et leur culture managériale, projettent à court terme d'amplifier leurs efforts autour du développement du télétravail et du droit à la déconnexion notamment.

Le réseau des 560 entreprises et organismes signataires de la Charte de la Parentalité en Entreprise et des 15 Engagements pour l'Équilibre des Temps de vie représente 30 000 établissements et 5 millions de salariés, soit près de 20% de la population active. Les signataires de la Charte de la Parentalité en Entreprise et des 15 Engagements pour l'Équilibre des Temps de Vie sont des employeurs, publics et privés, de toutes les régions françaises et de toutes tailles (25% d'entre eux ont moins de 30 salariés.

Résultats 2017 du Baromètre OPE de la Conciliation entre Vie professionnelle, Vie personnelle et familiale

Volet « Employeurs »

Les entreprises du réseau de l'OPE s'engagent pour aider les salariés à mieux concilier vie professionnelle, vie personnelle et familiale

98 % des entreprises du réseau de l'OPE considèrent l'équilibre des temps de vie des salariés comme **un sujet important voire très important** (55 %) et sont à **l'écoute des besoins de leurs salariés** en la matière (65 % « très écoutés »).

90 % des entreprises déclarent faire beaucoup de choses pour aider leurs salariés à concilier leurs vies professionnelle, personnelle et familiale.

79 % des entreprises s'appuient sur des managers mobilisés et sensibilisés.

Un enjeu de performance L'engagement des entreprises du réseau de l'OPE participe d'une triple démarche de **motivation des équipes, d'attractivité RH et d'amélioration de la performance.**

Les entreprises du réseau de l'OPE agissent concrètement pour soutenir leurs salariés au quotidien et tout au long de la vie professionnelle

Au TOP 10 des dispositifs mis en place par les entreprises figurent

60 % de mesures relatives à **l'organisation du travail**

- Règles simples de vie quotidienne de type éviter les réunions avant 9 h et après 18 h (94 % des entreprises)
 - Souplesse des modalités et des horaires de travail (89 %)
 - Possibilité d'aménager les horaires de travail en fonction des contraintes familiales et parentales (82 %)
 - Horaires et charge de travail raisonnables pour les collaborateurs (75 %)
 - Organisation efficace des réunions (75 %)
- Utilisation de la messagerie électronique respectueuse de la vie personnelle (71 %)

20 % de mesures d'ordre managérial

- Entretien spécifique en cas d'évènement familial (71 %)
- Utilisation de la messagerie électronique respectueuse de la vie personnelle (71 %)

20 % de mesures de soutien financier et de bonification de droits

- Mutuelles avantageuses pour les familles (88 %)
- Aménagements des congés parentaux sans impact sur le déroulement de carrière (88 %)

En complément, certaines entreprises mettent en place des dispositifs spécifiques

65 % des entreprises du réseau de l'OPE proposent du **télétravail** à leurs salariés

45 % ont recours à des solutions de **crèche d'entreprise**

33 % mettent à la disposition de leurs salariés des **experts en parentalité**

Les mesures les plus plébiscitées par les salariés

- Le **télétravail**
- La **flexibilité** dans les horaires et les modalités d'organisation du travail
- Les **crèches** et les aides au **financement des modes de garde**
- Le **congé de paternité rémunéré**

Jérôme Ballarin, Président de l'Observatoire de l'Equilibre des Temps et de la Parentalité en Entreprise (OPE)

« En tant que Président de l'OPE, je tiens à exprimer ma fierté du travail accompli ces dernières années par les entreprises et organismes signataires de la Charte de la Parentalité en Entreprise et des 15 Engagements pour l'Equilibre des Temps de Vie. Grâce à leurs actions concrètes, des millions de salariés bénéficient au quotidien d'une organisation du travail et de dispositifs d'accompagnement qui leurs permettent de mieux concilier leurs vie professionnelle et personnelle, au quotidien mais aussi aux moments clé de leurs parcours professionnel. Dans une perspective d'amélioration permanente, ces entreprises engagées programment de déployer des mesures complémentaires, autour du télétravail et du droit à la déconnexion notamment. »

Daniel Lenoir, Directeur général de la Caisse Nationale d'Allocations Familiales (CNAF)

« La branche Famille est partie prenante de l'Observatoire de l'Equilibre des Temps et de la Parentalité en Entreprise en deux titres. D'abord parce que l'action de l'observatoire rejoint un des objectifs prioritaires de la politique familiale depuis près de cinquante ans : la conciliation de la vie familiale et professionnelle. Au-delà de la nécessaire conciliation du temps, les travaux de l'observatoire permettent d'ouvrir d'autres chantiers qui sont autant de terrains d'investissement des entreprises pour aider leurs collaborateurs à exercer leurs fonctions parentales. En ce sens, ces travaux renouent avec une intuition fondatrice des Caf déjà présents dans les caisses de compensation. Mais la branche Famille est également impliquée en tant qu'entreprise, comme employeur pour quelques 35 000 collaborateurs et c'est à ce titre que j'ai signé la Charte de la Parentalité en Entreprise. Nous avons l'ardente obligation d'être exemplaire dans la mise en œuvre des politiques que nous promouvons pour les autres. »

Jean-Louis Haurie, Directeur général de la Caisse d'Allocations Familiales de Paris (CAF de Paris)

« Le 26 avril 2013, avec les Caf du Béarn et du Nord, la Caf de Paris signait la Charte de la Parentalité en Entreprise en présence de la Ministre chargée de la famille. La Caf de Paris, comme toutes les Caf, a pour mission d'aider les familles à concilier vie familiale et vie professionnelle et de soutenir la fonction parentale. Nous avons estimé que nous ne saurions porter une telle politique si nous n'avions pas en interne une attention toute particulière sur cette thématique. La Caf de Paris a donc engagé de nombreuses actions pour aider les salariés de la Caf parents (référent parentalité, guide de la parentalité, plan de déplacement d'entreprise, télétravail, ...). C'est d'ailleurs cette posture d'employeur socialement responsable et la cohérence entre le système de valeurs portées par la Caf et sa mise en oeuvre interne et externe qui a permis la certification de la Caf de Paris au titre de la RSE. »

Contacts presse :

OPE : Catherine Boisseau-Marsault - Tél : 06.89.62.56.35- E-mail : cbm@observatoire-equilibre.com

CNAF : Laëtitia Bolombe-Iloilo - Tél : 01.45.65.68.65 - E-mail : presse@cnafr.fr